

Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 17 janvier 2015, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 3 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Philippe BERNARDI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Non représentée
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Jean-Claude JONAC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Frédéric DI MEGLIO, Secrétaire Général de la Fédération
Richard THOMAS, Directeur Technique National
Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Eric BERGMANN, Référent CMPN
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT
Pascal YAN, Pilote du Groupe de Travail « Filière encadrants »

Les Instructeurs Nationaux :

Pascal MONESTIEZ

(Note : la présence de Gérard DEPIT à la CTN de septembre 2014 avait été omise sur le PV, nous le prions de bien vouloir nous en excuser)

Sont excusés :

Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et souhaite la bonne année à tous.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 20 septembre 2014

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 20 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations, remarques et retours CDN

Retours du CDN :

La mise à jour du règlement de la CMPN a été effectuée et entérinée.

Le CDN a demandé à la CTN de se pencher sur le problème d'accès à nos brevets de cadres, ce sujet sera abordé au point 4.

Le CDN a entériné les 8 places d'INS proposées par la CTN, dont 4 féminines et 4 masculines de moins de 45 ans.

Suite à quelques remarques qui avaient été formulées sur la validité réglementaire de cette limitation à 45 ans pour les hommes, Jo VRIJENS précise que le règlement du Collège permet effectivement au CDN de prendre une telle décision puisqu'il l'autorise à ouvrir des postes en vue du rajeunissement du Collège, ce qui est le cas.

Intervention de Frédéric DI MEGLIO, Secrétaire Général de la Fédération :

Frédéric DI MEGLIO effectue un survol rapide des orientations stratégiques actées par le CDN :

- Il confirme la baisse des certifications de N1 constatée depuis quelques années (1.600 pour 2014),
- Le CDN a procédé à un état des lieux et constate conjointement une baisse des licences qui, si elle n'est pas catastrophique, reste tout de même préoccupante. Par ailleurs on constate une baisse significative des licences délivrées par les SCA et une baisse importante des licences délivrées en outre-mer,
- Un comparatif financier avec les autres organismes de certification du coût des brevets d'entrée dans l'activité fait apparaître que la FFESSM est la plus chère, certainement du fait du prix de la licence,
- Enfin, 70% des pertes de licences se situent en saison estivale,
- Une typologie a été donc établie par le CDN : SCA/club de l'intérieur, SCA/club bord de milieu naturel, SCA/club d'outre-mer, dans l'objectif de déterminer et de créer un produit d'appel pour la primo-licence. Diverses options ont été examinées :
 - o Un allongement de la durée de validité de la licence jusqu'au 15 septembre de l'année suivant le 31 décembre de l'année de prise de licence, qui permettrait de lisser le prix de la licence pour ceux qui la prennent en milieu ou en fin de saison,
 - o Un prix d'appel qui intégrerait le coût de la carte de Niveau 1 dans le prix de la 1^o licence,
 - o Un livret Niveau 1 gratuit de 15/30 pages.

Intervention de Richard THOMAS, Directeur Technique National :

Richard THOMAS brosse un tableau des orientations actuelles et des relations avec le Ministère :

- La baisse des subventions aux fédérations est générale. Même si la FFESSM n'est finalement pas très dépendante du financement public, elle peut tout de même se féliciter d'avoir réussi à conserver le budget, avec comme objectif principal d'être en mesure de financer le sport de haut niveau,
- Le Ministère souhaiterait supprimer un poste de CTS. Des arguments contre peuvent s'y opposer : la notion d'environnement spécifique, le fait que les cadres techniques doivent intervenir dans les formations d'état (liée au fait que notre activité se situe en environnement spécifique) et donc qu'ils ne sont pas disponibles à 100% pour assurer la mission assignée au DTN. Richard Pothier et Patrice Coupey devant prendre leur retraite en 2015, il est possible que l'un des postes ne soit pas reconduit.
- La réforme des régions : la FFESSM n'est finalement pas trop impactée par cette réforme dans la mesure où son découpage en régions et inter-régions se calque plus ou moins sur les nouvelles régions administratives. En revanche, il est vraisemblable que les CREPS soient désormais rattachés aux régions.
- La déclaration d'établissement d'APS risque fort de disparaître, ce qui fait que la FFESSM se verra probablement assigner de nouvelles missions.
- La politique de certification du ministère :
 - o L'étude d'une révision est de nouveau en cours, avec pour objectif de former des professionnels au travers d'un cursus de formation ayant un coût raisonnable, donc réduit, par rapport aux réelles opportunités d'emploi, tout en améliorant la probabilité de trouver un emploi. Or les constatations suivantes s'imposent :
 - Les brevets actuels ne satisfont pas les fédérations comme la nôtre qui sont orientées « sport/loisir » car ils sont destinés, comme leur désignation l'indique, au perfectionnement sportif au sens « sport/compétition »,
 - L'architecture des diplômes est de plus en plus complexe,
 - Le nombre de CREPS, donc le nombre de formateurs, ne cesse de diminuer,
 - Les organismes de formation se multiplient,
 - Les impératifs d'économies budgétaires se font de plus en plus pressants,
 - o Une étude de réforme est donc engagée, dont les objectifs sont décrits dans le document joint à ce PV

Le TIV :

Un nouveau texte est sorti, faisant suite au vide juridique consécutif à la disparition de la Commission Consultative. A présent, tous (et uniquement) les organismes qui utilisent soit les procédures de la FFESSM soit celles du SNETI peuvent rentrer dans le système TIV. *annexe 1*

Informations diverses :

Un carnet de plongée virtuel est à l'étude.

Le nombre de cartes de Niveau 1 chute de 1.600 unités, au total la fédération perd 3.000 brevets (et 3.000 licences, donc une certaine corrélation semble se dessiner entre les deux données).

Ceci dit, la FFESSM fait partie des fédérations qui sont le moins impactées par la baisse du nombre de licences, certaines autres fédérations ayant baissé de 20 à 30%.

Le TSI :

Les TSI « version papier » ne peuvent plus être saisis sur internet, la case « équivalence » ayant disparu. Pour les quelques-uns qui pourraient dorénavant se présenter, il suffira d'envoyer la photocopie du diplôme accompagnée d'un chèque de 12€ directement à la FFESSM.

Respect des dates-butoirs fixées pour les retours sur les projets en cours :

S'appuyant sur l'expérience des récents projets concernant l'ajustement des examens de GP-N4 et surtout de MF2, Jo VRIJENS demande instamment aux présidents de CTR de respecter scrupuleusement les dates butoir qui ont été définies pour fournir les retours aux pilotes des groupes de travail ou aux responsables des projets.

En effet, faute de cela il est ensuite difficile pour lui d'être en mesure de faire parvenir les synthèses et propositions aux Présidents de CTR suffisamment tôt pour leur permettre d'en prendre pleinement connaissance et d'être ainsi à même de prendre des décisions en connaissance de cause lors des votes en réunion de CTN.

Vérification des dossiers d'inscriptions aux stages et examens FFESSM :

A la lumière de certaines expériences récentes où des stagiaires se sont vu refuser l'accès à un examen alors qu'ils avaient préalablement déjà été admis en stage de formation, Jo VRIJENS rappelle qu'il est de la responsabilité des délégués de la CTR de vérifier que les stagiaires réunissent bien les conditions pour s'inscrire à un stage, mais aussi pour présenter le diplôme à l'issue (ex : le N4 SNMP ne permet pas de se présenter au MF1).

Les Stagiaires MF1 :

La déclaration des stagiaires MF1 à la CTR n'existant plus, les Présidents de CTR sont incapables ne serait-ce que de fournir une liste des stagiaires pédagogiques qui interviennent dans leurs régions respectives.

La question se pose de savoir s'il ne serait pas temps de remettre quelque chose en place afin de mieux suivre et contrôler les stages pédagogiques, dans l'objectif d'en améliorer la qualité.

C'est d'ailleurs déjà le cas dans certaines CTR, peut-être est-ce le moment de mener une réflexion nationale sur le sujet.

Le Niveau 3 et la CMAS :

Bien que l'équivalence « Niveau 3 / 3* CMAS » soit actée, le Niveau 3 n'a pas de prérogative de guide de palanquée en France, alors qu'il en a à la CMAS (le 3* CMAS est guide de palanquée).

La question se pose de savoir si le fait d'acter qu'il soit le plus à même à intervenir au sein d'une palanquée constituée de plongeurs de niveaux hétérogènes et non conduite par un Guide de Palanquée, permis par le Code du Sport permettrait de ne pas voir cette équivalence vis-à-vis de la CMAS remise en cause un jour.

Jo VRIJENS rédigera un petit texte bref pour le formuler. Quelques remarques s'élèvent pour objecter qu'on ne peut pas contourner le Code du Sport et qualifier cette évolution en autonomie d'acte d'encadrement.

Remarque au Collège des IN :

Jo VRIJENS précise que lorsque la CTN délègue un IN pour la représenter outre-mer, celui-ci doit assumer son rôle de représentation de façon pleine et entière.

Il doit notamment être habillé d'un vêtement aux couleurs de la FFESSM lors de la remise des diplômes, se charger de faire prendre quelques photos de la session et rédiger un article pour Subaqua.

TDI :

Un rapprochement a été effectué entre la FFESSM et TDI, organisme de certification en plongée tek, ainsi les cartes seront accessibles dans les deux organismes. Pascal CHAUVIERE est délégué sur ce sujet.

La Commission Médicale et de Prévention Nationale (CMPN) :

- Plongée et diabète, propositions :
 - o Les moniteurs devenus diabétiques depuis l'obtention de leur brevet peuvent continuer à enseigner jusqu'à 20 mètres,
 - o Les plongeurs diabétiques peuvent se présenter à un brevet d'Initiateur,
 - o Les plongeurs autonomes peuvent continuer à plonger à 20 mètres en autonomie, sous réserve du respect des préconisations de la CMPN.
- Dorénavant, suite à une décision du conseil de l'ordre, un médecin peut se signer lui-même son certificat médical de non contre-indication, il en prend l'entière responsabilité notamment vis-à-vis de ses assurances.

La Plongée Sportive en Piscine (PSP) :

Une commission à part entière ayant été créée, il n'appartient pas à la CTN de dire si tel ou tel exercice ou épreuve est approprié ou non.

Retour sur les nouveaux cursus du MFT :

Quelques remarques sont remontées du terrain. Après discussions, Jo VRIJENS propose d'aborder ce point particulier lors de la prochaine CTN afin de pouvoir le développer plus précisément.

Les recycleurs :

Pascal CHAUVIERE présente de nouveaux recycleurs ayant la certification CE, qui vont vraisemblablement être intégrés aux cursus fédéraux : le SUBMATIX Quantum et les POSEIDON Se7en, Discovery, Cis Lunar, Origo et Mark 6.

4 Le Pack découverte et le PE12

Dorénavant, si le Pack découverte a été réalisé totalement en immersion, il pourra y avoir délivrance de la carte PE12 sans licence et sans certificat médical.

5 Le Sidemount

La demande devenant plus importante, le CDN a demandé à la CTN de mettre en place une qualification Sidemount. Jo VRIJENS propose de créer un Groupe de Travail destiné à réfléchir sur le sujet afin de déboucher sur une qualification, un peu à l'instar de la qualification « vêtement sec ».

Composition du GT : Bertrand MARTIN (pilote), et Pascal CHAUVIERE

6 Modalités d'accès aux examens GP-N4 et MF1

Lors de la dernière réunion de CTN en septembre 2014, la CTN avait proposé au CDN de réfléchir à des mesures à mettre en place par rapport à l'accès à nos brevets.

Les propositions de la CTN pour modifier l'accès à nos brevets sont donc aujourd'hui les suivantes:

- Rendre obligatoire la possession d'un diplôme FFESSM (filiale normale ou associée), d'un brevet ANMP ou d'un diplôme délivré par l'état pour présenter un examen fédéral,
- Modifier les conditions d'accès au Guide de Palanquée Associé en demandant un minimum de 2 ans de licence FFESSM à l'issue de l'obtention du diplôme FSGT ou CMAS,
- Et enfin modifier les conditions d'accès au Moniteur Fédéral Associé de la même manière.

Proposition : adopter ces propositions

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

7 La capitalisation des acquis dans la filière encadrant

Pascal YAN effectue un point d'étape sur les travaux en cours du GT dont il a la charge, voir les documents fournis en annexe 1. L'ensemble des participants salue la qualité et la quantité du travail fourni. *Annexe 2*

8 Ajustement de l'examen GP

Eric HEBERT présente les résultats du travail du groupe de travail dont il a la charge, voir les documents fournis en *annexe 3*.

Proposition : adopter les propositions du Groupe de travail concernant les coefficients. Mise en application au 1^{er} mars 2015 sous réserve de l'approbation par le CDN en février.

Inclure la fiche-guide au MFT.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

9 Ajustement de l'examen MF2

En l'absence de Daniel HURON, Jean-Pierre VIGNOCCHI présente les résultats du travail de synthèse des retours des différentes CTR, voir les documents fournis en *annexe 3*.

Proposition : adopter les propositions résultant de la synthèse et présentées dans les documents joints amendées de la manière suivante : « Pour l'épreuve 13 le candidat prend en compte l'ensemble de la palanquée pour la totalité de l'épreuve, donc les deux IN le cas échéant. La partie enseignement à 50m se fait néanmoins sur un seul IN désigné à l'avance ». Mise en application au 1^{er} mars 2015 sous réserve de l'approbation par le CDN en février.

Inclure la fiche-guide au MFT.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

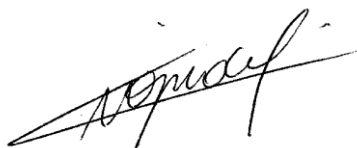
10 Fin de réunion

L'heure de clôture de la réunion ayant été atteinte, il n'est pas possible de traiter les autres points de l'ordre du jour, qui sont donc remis à la prochaine réunion de CTN.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 9 mai 2015 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI



Président de la CTN
Jo VRIJENS

